







Pourquoi une Charte « Eco-festivals en Pays Cœur d'Hérault »?

Plus d'une vingtaine de festivals sont organisés en Pays Cœur d'Hérault de juin à septembre, attirant près de 70.000 personnes (estimation 2009). De par leur vocation à rassembler ponctuellement du public sur des lieux donnés, les festivals génèrent des impacts sur l'environnement : production de déchets, pollutions liées au transport, consommation d'eau et d'énergie... Le pays cœur d'Hérault recouvre un patrimoine naturel et paysager remarquable, richesse qu'il est primordiale de protéger.

L'exigence sur la préoccupation environnementale est de plus en plus présente, et beaucoup d'organisateurs se trouvent démunis par rapport aux problèmes que la prise en compte de ces exigences soulèvent. De nombreux festivals du Pays Cœur d'Hérault se sont déjà engagés à des degrés divers pour éco-concevoir leur évènement : la définition d'une stratégie territoriale et la mutualisation d'outils à travers le projet « Eco-festivals en Pays Cœur d'Hérault » vise à les accompagner et les encourager dans cette dynamique, grâce à une démarche participative et collective progressive.

Objectif de la Charte

Mobiliser les organisateurs de festivals dans le cadre d'une stratégie territoriale transversale cohérente, articulée autour du développement durable

L'objectif du projet est d'inciter le développement de festivals respectueux de l'environnement sur le territoire du Cœur d'Hérault, par la création d'un réseau d'éco-festivals engagés par une charte. Il s'agit :

- d'encourager et faciliter l'engagement des festivals du territoire sur la voie d'une amélioration de leur pratique environnementale et de la diminution de leur impact écologique ;
- de favoriser le partage d'expériences entre manifestations et développer un réseau d'échanges, de savoirs, la diffusion d'informations...;
- de contribuer à la mise en œuvre de dispositifs structurants sur le territoire : mutualisation de moyens, actions collectives, conduite d'expérimentations...

De façon plus globale, les enjeux du projet « Eco-festivals en Pays Cœur d'Hérault » sont liés :

- À la préservation et à la valorisation du patrimoine paysager
- Au développement des circuits courts en liant culture, patrimoine, tourisme et agriculture
- Au développement de l'accès à la culture pour le plus grand nombre

A cette fin, les festivals qui souhaitent se joindre au projet expriment leur engagement au travers de la présente Charte.

Qui coordonne le projet « Eco-festivals en Pays Cœur d'Hérault » ?

Fort de son rôle de coordination et des collaborations menées avec les organisateurs de festivals depuis 2007, et en cohérence avec son Schéma de développement culturel 2008-2013, il est apparu opportun pour le Pays Cœur d'Hérault d'animer l'élaboration d'une stratégie de développement durable. Elle s'inscrit en cohérence avec la charte de développement durable 2003-2013 du Pays Cœur d'Hérault, qui a été labellisée « Agenda 21 local » au titre de l'appel à reconnaissance lancé en 2010 par le ministère en charge du développement durable.

Objectifs stratégiques

Les festivals décident d'agir en mettant en application les objectifs opérationnels suivants de manière progressive et évolutive. Ils ont été ainsi définis :

1.TRANSPORTS

- Favoriser l'utilisation des transports en commun et optimiser la desserte de l'évènement
- Favoriser le covoiturage
- Bien informer et communiquer sur les déplacements

2. HEBERGEMENT

- Sélectionner des lieux d'hébergement éco-responsables
- Bien informer et communiquer sur la maîtrise d'énergie et la gestion de l'eau

3. SENSIBILISATION

- Mettre en place des outils de sensibilisation éco-conçus et valorisant la démarche d'écoconception
- Intégrer les différents acteurs dans la démarche éco-conçue des festivals
- Communiquer sur la démarche responsable
- Former les équipes et intervenants

4. ALIMENTATION

- Favoriser une alimentation locale et/ou labellisée bio
- Utiliser une vaisselle durable
- Anticiper et permettre le recyclage des déchets

5. COMMUNICATION

- Choisir son support d'impression
- Développer une impression responsable
- Limiter le tirage papier

6. LIEU, TECHNIQUE ET DECORS

- Favoriser des lieux avec des installations adéquates
- Adopter une démarche d'éco-conception pour les prestations techniques et les décors

Engagements des signataires

Selon ses projets et spécificités, chaque festival s'engage :

Sur la méthode

 A réaliser le diagnostic environnemental de son évènement à l'aide de l'outil ADERE sur le site www.evenementresponsable.fr et à le transmettre au Pays Cœur d'Hérault



- A s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de la démarche selon l'échéancier élaboré en commun (transmission des informations, collaboration avec les partenaires...)
- À mettre en place les conditions d'une évaluation objective de la démarche
- A faciliter toute information et communication vers les partenaires, les publics et la population

Sur la dimension environnementale

A réduire l'impact du festival sur son site d'implantation et sur l'environnement

Sur la dimension économique

A trouver de nouveaux modes de production économique

Sur la dimension sociale

À participer au développement de la culture pour le plus grand nombre

De manière transversale

- À sensibiliser le public de l'évènement au développement durable
- À favoriser l'échange et la mutualisation des expériences au sein du collectif « Ecofestivals en Pays Cœur d'Hérault »

En contrepartie, les festivals signataires bénéficieront des outils et moyens mis en œuvre dans le cadre du projet, et notamment du droit d'utiliser les logos « Eco-festivals en Pays Cœur d'Hérault » et « Agenda 21 Local » sur les documents ou outils liés à l'évènement.

Adhésion et participation à la présente Charte

Conditions d'éligibilité

Les critères de la charte du document de promotion « Festivals en Pays Cœur d'Hérault » existant depuis 2009 sont repris :

- Le festival doit se dérouler sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault (77 communes).
- Les festivals se définissent par « une série de représentations autour du spectacle vivant », se déroulant de façon régulière chaque année à la même période et bénéficiant d'une communication particulière. Sont exclues les manifestations se déroulant à l'occasion d'un évènement national (Fête de la musique, 14 juillet...).
- Les festivals proposent aux artistes professionnels une rémunération correcte; programment éventuellement des artistes amateurs tout en privilégiant l'aspect qualitatif; respectent les normes de sécurité relatives à l'accueil du public; n'utilisent pas le festival comme un outil de promotion commerciale de leur entreprise.

Evaluation

La Charte traduit un **engagement progressif dans le développement durable** : les actions engagées seront sans doute complétées par d'autres objectifs au fil des années.

Dans cette volonté d'amélioration continue, il est nécessaire d'évaluer les actions mises en place : quelle réussite ? Quelles difficultés rencontrées ? Quelles améliorations envisagées ? Des indicateurs d'évaluation permettront de mesurer l'évolution de la démarche d'une année sur l'autre.

Un protocole d'évaluation établi sur la base des objectifs stratégiques et de leurs indicateurs permettra de rendre compte de l'application de la Charte par les festivals.

Suivi de la démarche

Le suivi de la mise en œuvre de la présente Charte est assuré par un Comité de Suivi réunissant :

- les festivals signataires
- le Pays Cœur d'Hérault
- les partenaires techniques et financiers

Responsable de la structure Organisant le festival	Charte pour contribuer au développement de festivals respec rritoire du Cœur d'Hérault.
Fait à	le
Signature :	

Contact

PAYS CŒUR D'HÉRAULT

Mission Développement culturel et patrimonial Magali LEON-PHILIP et Valérie AFFRE 18 avenue Raymond Lacombe ● 34800 CLERMONT L'HERAULT Tél.: 04 67 44 39 74 ● E-mail : culture@coeur-herault.fr Pays Cœur d'Hérault

www.coeur-herault.fr